

IN Magazine N° 163 - Septembre / Octobre 2015

5 septembre 2015

Mutuelle pour tous : Un système égalitaire ?

“À partir du 1er janvier 2016, une couverture complémentaire santé collective (mutuelle d’entreprise) doit être proposée par les employeurs à tous les salariés en complément des garanties de base d’assurance maladie de la Sécurité sociale (loi du 14 juin 2013) ».

Même si à la CGT nous prôtons une prise en charge globale des frais médicaux - en fonction de ses besoins et non de ses moyens - par la Sécurité sociale, regardons de plus près cette mesure qui se veut égalitaire.

Égalitaire, l’est-elle autant qu’il n’y paraît ? Si les grandes entreprises ont les moyens, compte tenu de l’importance du contrat en vue, de négocier avec les organismes d’assurance, de prévoyance et les mutuelles, un “panier de garanties” intéressant à un prix raisonnable, les TPE et PME ne pourront certainement pas offrir le même service au même prix à leurs salariés. Ceux-ci risquent alors de devoir se contenter d’un remboursement bas de gamme ou de se payer une sur complémentaire. S’ils en ont les moyens...

Autre problème: la porosité entre les organismes privés complémentaires et la finance. Qui peut garantir que les données personnelles des salariés concernant leur santé ainsi collectées ne seront pas utilisées par les groupes financiers que constituent les assureurs dans d’autres circonstances de la vie du salarié ? L’obtention d’un crédit par exemple ? Cette porosité est un danger.

Enfin, confier la santé des salariés au marché présente, notamment, le risque de voir les organismes complémentaires d’assurance maladie réclamer, en tant qu’acteurs incontournables, de participer à la gestion du système de santé.

Pour Indecosa-CGT, le modèle social français, un fois de plus, se vide de son sens pour ne devenir qu'une vitrine."

Arnaud Faucon - Indecosa-CGT